

**Décision n°2023-125  
portant délégation de signature exceptionnelle à  
Nicolas Schmitz**

Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration n°I-04 en date du 21 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

**DECIDE**

**Article 1. Objet**

Délégation de signature exceptionnelle est donnée à Nicolas Schmitz, responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de l'ENS de Lyon, à l'effet de signer au nom du président de l'ENS de Lyon, la commande et la gestion des certificats auprès du fournisseur Chambersign.

**Article 2. Subdélégation**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

**Article 3. Obligations du délégataire**

Le délégataire s'engage à :

- rendre compte au président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'il a faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature en deux exemplaires originaux.

**Article 4. Mentions obligatoires**

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante :  
« Pour le Président et par délégation ».

## Article 5. Exécution de la décision

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 24 octobre 2023,

La président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Original :

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2023

